



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 98735

Texte de la question

À la suite du rapport sur la fracture européenne du député Michel Herbillon, le Premier ministre lors du comité interministériel sur l'Europe du 19 décembre 2005 avait validé un plan de formation et de soutien aux carrières européennes proposé par les deux ministres, dans lequel était prévu une évaluation des formations existantes. Dans ce cadre, Catherine Colonna et Christian Jacob ont confié à M. Ralph Dassa, directeur de l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE), la mission d'établir un état des lieux des formations existantes et de formuler des propositions concrètes. Ce rapport est structuré autour de trois thèmes : des procédures de recrutement plus européennes, renforcer la formation initiale des fonctionnaires en matière européenne et diversifier l'offre de formation permanente en matière européenne et l'intégrer dans un parcours professionnel. M. Dassa reconnaît lui-même que ses préconisations nécessitent « une impulsion d'ordre politique » et un « accompagnement technique ». Aussi M. Charles de Courson souhaiterait connaître les intentions de M. le ministre de la fonction publique et des ministres concernés sur les suites à donner aux préconisations de ce rapport.

Texte de la réponse

Conscient de la nécessité de former les agents des trois versants de la fonction publique aux règles et enjeux du droit communautaire, le comité interministériel du 19 décembre 2005 a décidé de lancer un plan d'action pour améliorer les connaissances et la pratique des fonctionnaires français dans le domaine des questions européennes. Un bilan des formations existantes a été conduit ; il a permis de retenir sur la base du rapport du directeur général de l'institut de la gestion publique et du développement économique, Ralf Dassa, lors du comité interministériel du 22 juin dernier, une série d'actions visant à renforcer la formation initiale dans les écoles de service public, la formation continue et la mobilité professionnelle avec l'administration communautaire. S'agissant du recrutement, la généralisation progressive des épreuves obligatoires de langue pour les concours de catégorie A a été décidée, ainsi que le contrôle des connaissances essentielles sur les institutions communautaires et leur fonctionnement. Concernant la formation initiale, les différents enseignements relatifs aux questions européennes seront harmonisés et renforcés pour atteindre le niveau et la précision souhaités. Un effort en matière de formation continue ad hoc permettra aux fonctionnaires confrontés aux questions européennes dans leur activité quotidienne d'améliorer leur maîtrise technique, institutionnelle et procédurale des dossiers partagés avec l'administration communautaire et les autres États membres, et les échanges de fonctionnaires seront facilités. Enfin, le Premier ministre a confirmé la création en 2007 d'un cycle des hautes études européennes, constitutif d'une filière d'excellence sur les questions européennes pour les cadres dirigeants de notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Charles de Courson](#)

Circonscription : Marne (5^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98735

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : fonction publique

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 juillet 2006, page 6955

Réponse publiée le : 2 janvier 2007, page 152